

Selon un dénombrement rapide fait de ma part, il y a eu à Port-La Joie quelques 143 sépultures. Sans doute, il y avait des sépultures faites à cet endroit en absence d'un prêtre et ainsi n'auraient pas été enregistrées de la façon coutumière. Où est l'emplacement de ce cimetière? Personne à l'heure actuelle semble le savoir. Peut-être, dans un avenir pas si lointain, Parcs Canada fera les fouilles nécessaires à sa redécouverte...

Plus de 50 pour cent des entrées du registre sont de 1749 à 1758. C'est à partir de 1749 qu'on a vu la grande émigration acadienne se diriger vers l'Isle Saint-Jean suite à la construction du fort à Halifax et que les autorités britanniques ont commencé à parler de Déportation. Présentement à l'Isle-du-Prince-Edouard, nous avons le nom de famille Longaphie. Ce nom selon ce registre était Longuepée, Longueépée, Longue espée ou Longeépée. Nous avons également les familles Deagle à l'Isle qui sont d'origine acadienne. Ce nom de famille était D'aigre ou Daigre selon le registre. Au Nouveau-Brunswick le nom est Daique. Le nom de famille Doiron était parfois épellé Doiron, Douaron, Douaron, Douaïron et Doeron.

En conclusion je cite du registre une des trois conversions faites à Port-LaJoye.

"Ce 11<sup>ème</sup> jour de janvier 1755, je soussigné et certifie Aumonier du Roy, curé de la paroisse du port LaJoye et supérieur de l'isle St Jean qu'Abraham Louis predreman, actuellement de cette paroisse, fils de feu Jean predreman et de marguerite Clotre, natifs de Canton de Berne dans l'Allemagne suisse, a de ferme foy confessé entre mes main en face d'église et en présence de Gabriel Rousseau ecuyer, Sieur Villejoux chevalier de l'ordre militaire de St Louis, major et commandant pour le Roy à l'isle St Jean, de Michel Rousseau, écuyer Sr de Dorfontaine, capitaine d'infanterie et de Louis melchior Vareille, sieur de la Bregeonnière, capitaine et aide major de l'isle St Jean et autre témoins qui ont icy signés avec moy, tant en général qu'en particulier les articles contenus au Symbole de le foy dont se sert la Ste Eglise Catholique, apostolique et romaine, a reçu sans aucun doute toutes les autres choses qui ont été données, définies et déclarées par les sacrés canons et principalement par le saint concile de trente. En même temps a condamné, rejeté anathématisé,